



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de l'alimentation
Affaire suivie par : Francine MALIVERNET
Gestionnaire technique
Tél : 05 49 03 11 30
Mél : sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Poitiers, le

10 AVR 2024

**SAS AMLP
13 RUE DE LA COTE D'IVOIRE
17000 LA ROCHELLE**

Références :

- Vu** les articles L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Vu** le décret n°2011-1325 du 18 octobre 2011 fixant les conditions de délivrance, de renouvellement, de suspension et de retrait des agréments des entreprises et des certificats individuels pour la mise en vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;
- Vu** l'ordonnance n°2019-361 du 24 avril 2019 relative à l'indépendance de activités de conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et au dispositif de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques ;
- Vu** le décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2023 portant délégation de signature à Madame Virginie ALAVOINE directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Nouvelle-Aquitaine ;
- Vu** la décision du 08 janvier 2024 portant subdélégation de signature ;
- Vu** la certification délivrée par votre organisme certificateur (Bureau Veritas) en date du 09 novembre 2023 ;

**Agrément
pour l'application de produits phytopharmaceutiques en prestataire de service**

Référence : 1700050

Délivré à : SAS AMLP - SIRET : 41046218800047

**Domicilié : 13 rue de la Côte d'Ivoire
17000 LA ROCHELLE**

pour l'exercice des activités :

- d'application, en qualité de prestataire de services, de produits phytopharmaceutiques.

Est couvert par cet agrément l'établissement et site visé dans le tableau suivant :

N° SIRET	Libellé de l'établissement	Libellé du périmètre	Commune de l'unité
41046218800047	SAS AMLP	Application Hors traitement de semences	17000 LA ROCHELLE

La présente décision annule et remplace celle délivrée le 23 mars 2021.

Cet agrément est valide sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois suivant sa notification, soit par courrier, soit par l'application informatique Télerecours accessible sur le site www.telerecours.fr.

Pour le Préfet et par délégation,

Pour le Chef du service régional de l'alimentation,

L'Adjoint,

Olivier CRÉTON